



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 24 septembre 2024 – 18h30**

Date de convocation : 18 septembre 2024.

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2024.

L'an deux mil vingt et quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Florence CHEVASSON, Suzanne CHANUT Roselyne ARCELIN, Jacqueline GIRARD, et Marie-Louise BOUVIER. M. Fabrice THERVILLE arrivé à 18h40 n'a pas participé à la délibération n°7/2024.

Membres excusés : Mme Jocelyne REMIRE, M. Bernard COTTIN, Mme Marie-France AULAS a donné procuration à M. Robert LUQUET.

Membres absents : Mmes Céline SANTE, Laure SEYDOUX.

Monsieur le Président donne la parole à Mme Marie-Claude POTTIER qui procède à l'appel et présente les excuses des personnes absentes.

DELIBERATION

7/2024 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 30 avril 2024.

Madame Marie-Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Bilan du voyage :

Mme Marie-Claude POTTIER fait le bilan financier du voyage organisé le 3 septembre à Digoin. Le total des dépenses s'élève à 2 594.00 €. Les recettes de ce voyage sont de 2 219.00€, soit une participation de 375.00 € du CCAS. M. Robert LUQUET explique le déroulement de la journée. Tous les retours des participants à cette journée sont positifs. Les membres proposent de mettre en place 2 voyages par an, un au printemps et un en automne. Le sujet sera de nouveau évoqué lors de la prochaine réunion, afin de choisir les destinations.

Organisation du repas des aînés et colis de Noël 2024.

Repas des aînés : Mme Marie-Claude POTTIER fait part des inscriptions au repas. Il y a 72 personnes inscrites, dont 39 habitants de la commune, 14 de l'eau vive, 6 invités, les animateurs, les bénévoles du comité des fêtes, les élus et les membres du CCAS. Elle rappelle le menu choisi et présente les réalisations faites par Fabien CHERVET. Le choix s'arrête sur le menu le plus coloré. Mme Marie-Claude POTTIER remercie Fabien pour son travail. Elle se propose d'aller acheter les nappes et les serviettes. Il est également décidé d'offrir une fleur en pot au doyen et à la doyenne. Le rendez vous est fixé à 9h00 pour l'installation.

Colis : Mme Marie-Claude POTTIER fait un point financier sur les colis. En 2023 le coût d'un colis pour une personne seule était de 38.20€ et de 56.70€ pour un couple. Elle rappelle l'interrogation faite par les membres sur le prix du ballotin de chocolat. Il a donc été décidé de demander à ce que la boulangerie soit en mesure de fournir pour un montant de 12€. M. Robert LUQUET indique que la boulangerie peut faire un ballotin de pâtes de fruits pour un montant de 12 à 13€. Mme Marie-Claude POTTIER fait savoir qu'il est identifié 43 colis « personne seule », 21 colis « couple » et 42 colis pour les résidents de l'eau vive. Elle liste ensuite le contenu du colis et indique que le coût d'un colis pour personne seule revient à 29.24€ et celui pour les couples à 52.24€.

Demande d'aide financière.

Mme Marie-Claude POTTIER indique qu'il y a deux dossiers de demande d'aide. Elle présente le premier dossier qui a déjà été évoqué par les membres du CCAS en commission le 30 juillet. Les membres du CCAS décident d'octroyer une aide de 300€ (prise en charge du reste à charge pour les repas consommés et complément en bons alimentaires).

Mme Marie-Claude POTTIER présente ensuite un nouveau dossier de demande d'aide sociale. A l'issue de cette présentation, il est décidé d'octroyer une aide d'un montant de 100€ par mois pendant 3 mois, sous forme de bons alimentaires.

DELIBERATION :

8/2024 – Convention entre le représentant de l'Etat et le Président du CCAS de La Roche Vineuse pour la transmission électronique des actes.

Il est demandé au CCAS de dématérialiser les actes envoyés au représentant de l'Etat. Afin de mettre en place cette dématérialisation, il convient de signer une convention entre le représentant de l'Etat et le Président de CCAS.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide le Président de CCAS à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la transmission électronique des actes.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses.

Mme Florence CHEVASSON fait savoir que la pharmacie du village va fermer définitivement le 12 octobre. Certains membres s'interrogent sur le besoin pour les personnes âgées pour s'approvisionner en produits pharmaceutiques. M. Michel-André ROCHETTE indique que l'ADMR peut véhiculer les personnes.

Dates :

- 10 décembre 2024 à 16h : Préparation des colis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h15.

La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 6 février 2025.